

Plan de promotion salarial ?



Mutuelle
Hausse des tarifs



Mutuelle
Qui va payer les hausses ?



Seule La CGT n'a pas signé un accord salarial défavorable aux salariés de la Diac

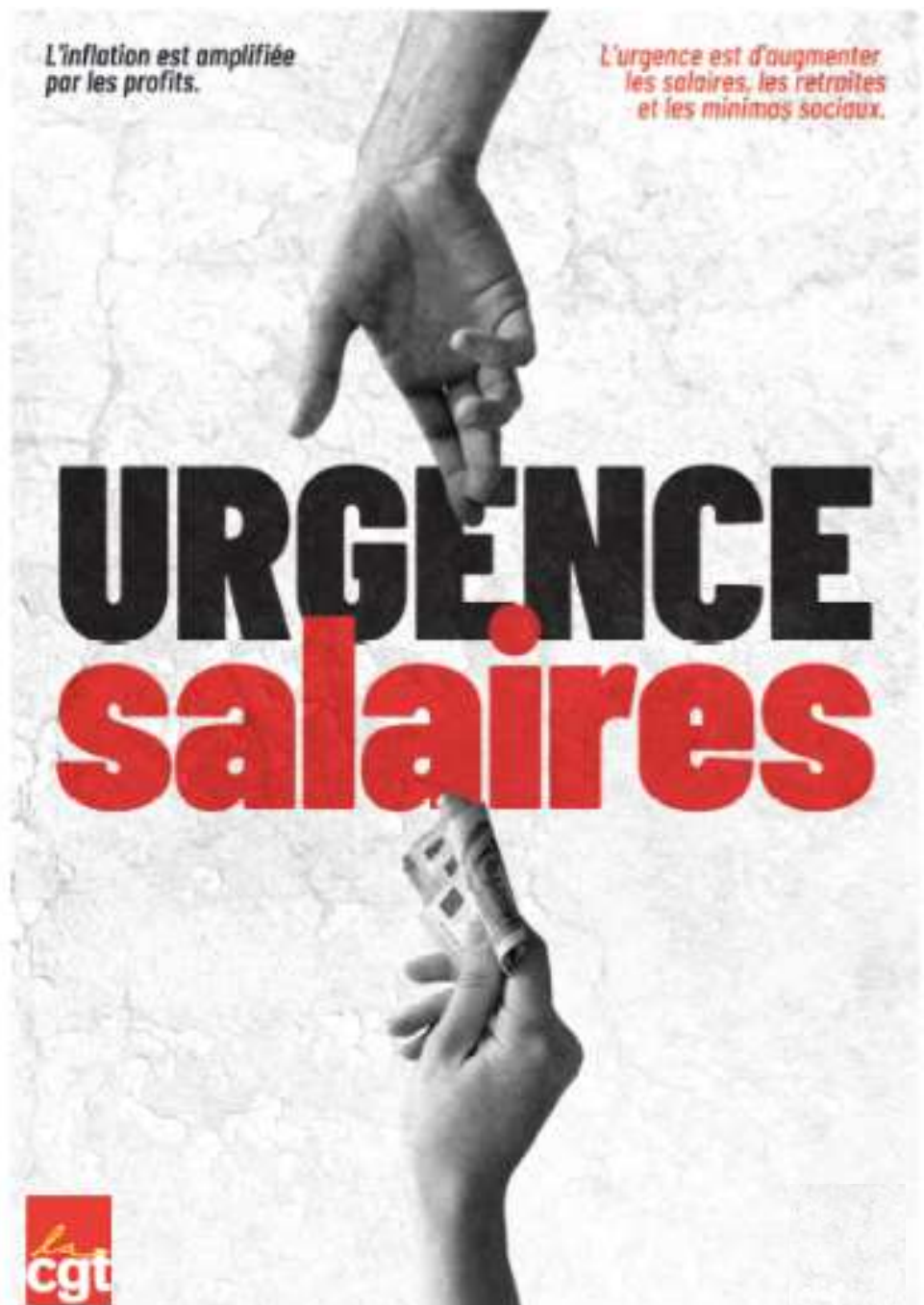
La CGT refuse d'encourager une politique salariale inique, injuste et inéquitable

En dépit de l'inflation constante, la direction générale s'est obstinée à allouer des budgets salariaux inférieurs à ceux de l'année dernière.

Pour rappel, depuis octobre 2021, le Smic a augmenté de 13 %.

A partir du 1^{er} mai 2024, les cotisations pour la mutuelle augmentent entre 16% et 27%.

Votre salaire a-t-il augmenté de la même façon ?



Plan de promotion ou soldes sur les salaires ?

L'entreprise réalise d'excellents résultats financiers.

Avec une **marge opérationnelle historiquement élevée à près de 8 %** et un **free cash-flow positif** (trésorerie) disponible de **3 milliards €**, **Renault a réalisé des résultats records**.
Le chiffre d'affaires progresse en 2023 de +13,1% sur un an.

La contribution de MFS aux résultats du Groupe Renault progresse de + 31,8 % en un an et génère une marge de 1 milliard €. Diac en France contribue pour plus du tiers des résultats globaux de MFS. Comme prévu, Mobilize Financial Service versera près de 600 millions € de dividendes à son actionnaire principal Renault.

Pourtant, les mesures salariales décidées par la direction générale ne compensent pas les pertes occasionnées par l'inflation depuis 2021. Jugez-en par vous-même : les mesures mis en place en 2024 sont inférieures aux mesures mis en œuvre en 2023

Les mesures de 2023

Pour les techniciens

- ⇒ Augmentations de salaires : 4,5 %
(Soit 1350 € pour un salaire de 30 000 €)
- ⇒ Primes performance : 5,5 %
(Soit 1650 € pour un salaire de 30 000 €)

Pour les cadres

- ⇒ Augmentations de salaire : 4,75 %
(Soit 2850 € pour un salaire de 60 000 €)
- ⇒ Primes de performance : 9,3 %
(Soit 5 580 € pour un salaire de 60 000 €)



Les mesures de 2024

Pour les techniciens

- ⇒ Augmentations de salaires : 3,5%
(Soit 1050 € pour un salaire de 30 000 €)
- ⇒ Primes performance : 5,5 %
(Soit 2100 € pour un salaire de 30 000 €)

Pour les cadres

- ⇒ Augmentations de salaire : 3,5 %
(Soit 2100 € pour un salaire de 60 000 €)
- ⇒ Primes performance : 9,3 %
(Soit 5580 € pour un salaire de 60 000 €)

Face à la crise, sommes-nous vraiment tous logés à la même enseigne ?

Les 10 plus hauts salaires ont gagné 40 fois plus que la moyenne des salariés du Groupe Renault.

Qu'en est-il au sein de Diac MFS ?

Pourquoi la Cgt ne signe pas l'avenant sur la complémentaire Santé ?

La CGT est le SEUL SYNDICAT à défendre le pouvoir d'achat et à refuser un nouvel accord qui n'est pas favorable aux salariés.

Les syndicats signataires de l'accord (CFE-CGC, CFDT et FO) se félicitent, en « gros titre » de leur tract, d'avoir obtenu « une meilleure prise en charge de l'employeur ». Eh bien, « les calculs ne sont pas bons » ! Le nouvel accord concernant la mutuelle obligatoire entérine son refus de prendre en charge la totalité de l'augmentation des cotisations

Malheureusement, nos cotisations mutuelles vont augmenter à partir du 1^{er} mai 2024 !

Avant						
Accord 10/11/2022	Isolé		Duo		Famille	
Part salarié	26,14 €	37,28 %	64,26 €	59,37 %	105,14 €	70,51 %
Part employeur	43,98 €	62,72 %	43,98 €	40,63 %	43,98 €	29,49 %
TOTAL	70,14 €		108,24 €		149,12 €	

Après (à partir du 1er mai 2024)						
Nouvel accord signé par CFDT / CGC / FO	Isolé		Duo		Famille	
Part salarié	33,00 €	40 %	78,11 €	61,20 %	122,23 €	71,17 %
Part employeur	49,52 €	60 %	49,52 €	38,79 %	49,52 €	28,83 %
TOTAL	82,52 €		127,62 €		171,75 €	

Les augmentations de cotisations pèsent davantage sur les salariés !						
Nouvel accord signé par CFDT / CGC / FO	Isolé		Duo		Famille	
Part salarié	+ 6,84 €	+ 26,15 %	+ 13,85 €	+ 21,56 %	+ 17,09 €	+ 16,26 %
Part employeur	+ 5,54 €	+ 12,60 %	+ 5,54 €	+ 12,60 %	+ 5,54 €	+ 12,60 %

Cherchez l'erreur : les salariés vont devoir payer plus que l'employeur !

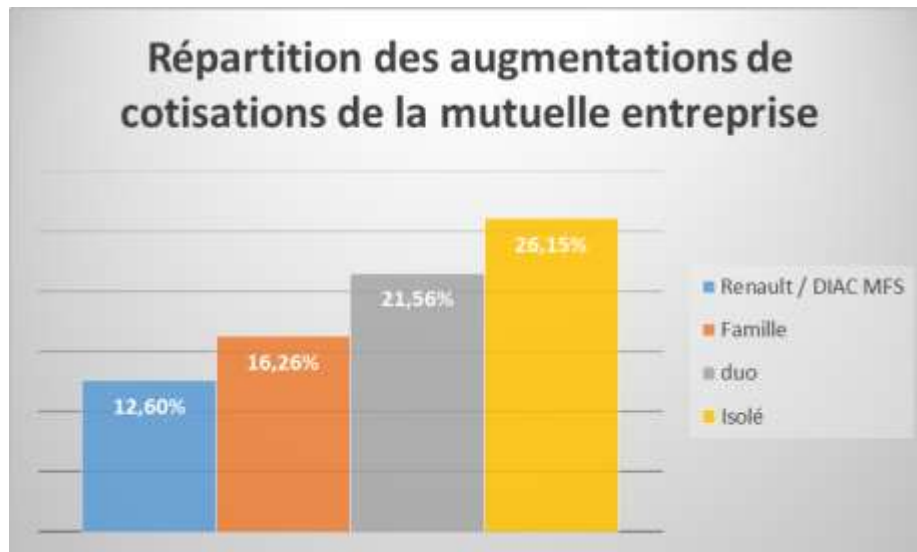
La part prise en charge par l'employeur passe de 62.7% à 60% pour la formule « isolé », de 40.6% à 38.8% pour la formule « duo » et de 29.5% à 28.8% pour la formule « famille ». **C'est ça la meilleure prise en charge par l'employeur ?**

Les maigres augmentations des NAO vont être aspirées par l'augmentation de nos cotisations et pendant que Monsieur De Méo voit sa rémunération augmenter de +48 %, ce sont encore les salariés qui vont devoir mettre la main à la poche !

Pour faire changer les choses, les salariés doivent se mobiliser aux côtés de la CGT, ce combat est l'affaire de tous ! L'appui des salariés est plus que nécessaire pour faire plier la direction et leurs accompagnateurs syndicaux afin de limiter les augmentations de nos cotisations notamment. Adhérez à la CGT !

Pourquoi les salariés devraient-ils supporter la plus grande part des augmentations ?

L'employeur contribuera à l'augmentation des cotisations seulement à hauteur de 12,60 %, (quelle que soit la formule choisie). Tandis que les salariés devront supporter des augmentations de cotisations plus conséquentes. Pourtant, l'entreprise a largement les moyens d'assumer l'intégralité de ces charges. Qu'en pensez-vous ?



Pourtant, la CGT revendiquait une contribution employeur qui soit plus favorable aux salariés selon les montants indiqués ci-dessous :

- ⇒ Contribution employeur sur la formule Isolé : 21,97%, soit 12,38 €
- ⇒ Contribution employeur sur la formule Duo : 30,60%, soit 19,39 €
- ⇒ Contribution employeur sur la formule Famille : 33,97%, soit 22,63 €

Pourquoi les autres organisations CFDT, CGC et FO n'ont-elles donc pas accepté de suivre cette revendication juste et légitime en faveur des salariés ?

On ne peut pas être à 100% d'accord avec la CGT, mais elle sera toujours à 100 % à vos côtés

Aziz Khensous
aziz.khensous@renault.com

Samira Dahdouh
samira.dahdouh@mobilize-fs.com

Orens Peter Sorencen
orens.peter-sorencen@mobilize-fs.com

Christelle Pouillet
christelle.pouillet@mobilize-fs.com

Romain Vesseron
romain.vesseron@nissanfinance.fr

J-Michel Tiron
jean-michel.tiron@renault.com

Abdel Ayad
abdel.ayad@mobilize-fs.com

Défendez vos intérêts !
Adhérez à la CGT => Cgt.diac@gmail.com